

**[1] LA CONVERSION RETROSPECTIVE DU FICHIER DU CONSERVATOIRE AU
DEPARTEMENT DE LA MUSIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE
FRANCE**

François-Pierre Goy

**Bibliothèque nationale de France, département de la Musique,
Service des collections patrimoniales**

[2] Depuis 2003, le département de la Musique de la Bibliothèque nationale de France a entrepris l'informatisation de ses multiples catalogues. Après différents galops d'essai,¹ la conversion rétrospective du principal catalogue sur fiches, dit « Fichier général », a mobilisé les énergies jusqu'à son chargement en février 2013. Cette opération a été présentée par Sophie Renaudin lors du congrès de Vienne la même année.² Immédiatement après ont été lancés deux autres projets : d'une part, le fichier auteurs et anonymes de la Bibliothèque-Musée de l'Opéra, qui a été chargé en janvier 2016 ; d'autre part, le catalogue sur fiches du fonds du Conservatoire, dont je vous entretiens aujourd'hui.

[3] Avant d'entrer dans le vif du sujet, je vous propose un bref rappel historique de l'histoire complexe du département de la Musique, qui aujourd'hui rassemble sur deux sites les collections de trois institutions :

- la Bibliothèque tour à tour royale, impériale et nationale, où les premières traces de collections musicales au sein du département des Imprimés remontent aux débuts du dépôt légal de la musique dans les années 1680 ;
- la bibliothèque du Conservatoire, fondée en 1795 et sur laquelle je vais revenir plus en détail ;
- la Bibliothèque-Musée de l'Opéra, fondée en 1866 comme Bibliothèque et archives de l'Opéra et qui s'adjoint un musée en 1881. Elle est toujours située dans l'Opéra Garnier.

*La numérotation entre crochets carrés se réfère aux diapositives de la présentation.
The numbers into square brackets refer to the slides of the accompanying presentation*

¹ En 2003 ont été convertis le supplément Musique de la bibliographie nationale (1945–1982) et un fichier de musique légère. En 2006 ont suivi le *Catalogue de la musique imprimée avant 1800 conservée dans les bibliothèques publiques de Paris* publié en 1981 sous la direction de François Lesure et le catalogue des lettres autographes.

² Sophie Renaudin, *Un catalogue en mutation : la conversion rétrospective du Fichier Auteurs et Anonymes du département de la Musique de la Bibliothèque nationale de France*, communication au congrès IAML, Vienne, 31 juillet 2013 (https://www.iaml.info/sites/default/files/pdf/2013-07-26_iaml_vienna_conference_programme_with_abstracts.pdf).

Histoire de la bibliothèque du Conservatoire

[4] Le Conservatoire de Paris a d'emblée été doté d'une bibliothèque destinée avant tout à ses élèves. Les bibliothécaires sont tantôt des compositeurs, tantôt des musicologues. Trois noms sont particulièrement importants pour l'histoire de la bibliothèque. [5] L'abbé [Nicolas Roze](#) (1745–1819, bibliothécaire de 1807 à sa mort), également compositeur, organise le fonds et produit les premiers catalogues.³ [Auguste Bottée de Toulmon](#) (1797–1850, nommé en 1831), historien de la musique, obtient en 1834 l'attribution d'un exemplaire du dépôt légal au Conservatoire et fait réaliser dans des bibliothèques étrangères des copies diplomatiques de manuscrits du Moyen-Âge et de la Renaissance. Il prône aussi, dès 1832, la réunion des collections musicales de la Bibliothèque royale à celles du Conservatoire.⁴ Enfin, [Jean-Baptiste Weckerlin](#) (1821–1910, bibliothécaire de 1876 à 1909), compositeur, folkloriste et musicologue, mène pendant près de quarante ans une politique d'acquisitions aussi active que judicieuse.

Durant le 19e siècle, les collections musicales de la Bibliothèque nationale font partie du département des Imprimés et s'accroissent surtout grâce au dépôt légal.⁵ La bibliothèque du Conservatoire est donc au début du 20e siècle la bibliothèque musicale de référence à Paris. Ses vastes collections couvrent toute l'histoire de la musique et conviennent à la fois à l'enseignement théorique, à la pratique instrumentale et vocale et aux études musicologiques. [6] Le classement des fonds à cette époque nous est mal connu. Bottée de Toulmon introduit sur une partie du fonds des numéros d'inventaire ou d'entrée, au départ de façon rétrospective.⁶ Plus tard, certains documents sont cotés dans un « Fonds général »,⁷ tandis que Weckerlin crée

³ Ces catalogues sont aujourd'hui conservés au département de la Musique dans le fonds des archives de la Bibliothèque du Conservatoire, dont l'instrument de recherche dans le catalogue BnF Archives et manuscrits est en cours de rédaction (<https://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc987072>).

⁴ Cette idée sera réalisée un siècle plus tard, mais en sens inverse, puisque c'est la Bibliothèque nationale qui absorbera celle du Conservatoire.

⁵ Parmi les exceptions, on citera le legs de l'importante collection consacrée à Rameau rassemblée par Jacques-Joseph-Marie Decroix (1748–1826) et les « acquisitions exceptionnelles » effectuées en 1840 auprès d'Étienne Audin, libraire français établi à Florence.

⁶ Les registres d'entrée, à présent cotés VM FONDS 1 ADC-2 (1) à (8), ont tous été numérisés et sont consultables sur [Gallica](#). Jusqu'au n° 15162 (premier trimestre 1871), les registres sont de la main de Charles-César Leroy (1804–1893), employé à la bibliothèque de 1830 à 1871. Une première série de numéros (jusqu'à 4557), dans laquelle les auteurs sont classés par ordre alphabétique, a été attribuée de façon rétrospective, certains documents portant des estampilles remontant à la Restauration ou au Premier Empire.

⁷ Un grand nombre d'ouvrages cotés dans ce « Fonds général » se trouvent aujourd'hui dans la série D.

une « Réserve », sans doute non cotée.⁸ [7] Une autre partie des collections était classée par effectif instrumental ou par langue pour la musique vocale, conformément à l'organisation des catalogues de la bibliothèque au 19^e siècle.⁹ Enfin, un nombre important de documents restait sans cote ni signalement.

[8] L'insuffisance des catalogues et de la cotation rend donc difficile l'accès à cette documentation de grande valeur, ce dont se plaignent les musicologues, et les rapports de Pol Neveux en 1920 et d'André Tessier en 1929 soulignent l'urgence d'une réforme de la bibliothèque. Cela amène la réunion à la Bibliothèque nationale de celles du Conservatoire et de l'Opéra par un décret du 30 octobre 1935 – avec effet au 1^{er} janvier 1937 – qui propose quatre mesures :¹⁰

- 1) « La création d'un nouveau département de la Bibliothèque nationale » : le département de la Musique voit le jour en 1942. Ses collections sont alors réparties sur trois sites : le 58 rue de Richelieu, où une petite partie de la salle de la Réserve des imprimés a été attribuée au nouveau département comme salle de lecture, le 14 rue de Madrid, emplacement du Conservatoire à l'époque, et l'Opéra Garnier. Mais la gestion des accroissements des collections est désormais centralisée rue de Richelieu, les ouvrages étant ensuite répartis entre les différents sites du département.
- 2) « La fusion des personnels » : bien que les agents des différents sites du département de la Musique aient relevés de la Bibliothèque nationale dès 1937, cette fusion revêt depuis quelques années une nouvelle dimension, avec la mutualisation entre les sites Louvois et Opéra de certaines tâches, assurées par des agents travaillant en alternance sur les deux sites.
- 3) « La réunion dans un même local de l'ensemble des collections » : en 1964, à l'ouverture de l'actuel bâtiment de la rue Louvois, les collections patrimoniales du

⁸ Jean-Baptiste Weckerlin, *Bibliothèque du Conservatoire national de musique et de déclamation : catalogue bibliographique orné de huit gravures avec notices et reproductions musicales des principaux ouvrages de la réserve*, Paris : Firmin-Didot, 1885.

⁹ Constant Pierre cite aussi des cotes « Musique d'harmonie » en paquets numérotés et « Musique nationale », comprenant apparemment aussi bien un recueil factice en un volume que des paquets numérotés (*Les hymnes et chansons de la Révolution*, Paris : Imprimerie nationale, 1904, voir par exemple p. 843 pour la Musique d'harmonie et p. 382 pour la Musique nationale, où sous le n° 106a un volume est cité par son numéro d' « entrée »).

¹⁰ *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 31 octobre 1935, p. 11526–11527. Sur cette période de l'histoire de la bibliothèque du Conservatoire et les débuts du département de la Musique, voir Yvette Fédoroff et Simone Wallon, « [Le département de la Musique : naissance et premiers pas](#) », *Études sur la Bibliothèque nationale et témoignages : réunis en hommage à Thérèse Kleindienst, secrétaire général honoraire de la Bibliothèque nationale*, Paris : Bibliothèque nationale, 1985, p. 85–95, et Denise Launay, « [Notes sur la préhistoire du département de la Musique](#) », *ibidem*, p. 97–105.

Conservatoire rejoignent physiquement celles de la Bibliothèque nationale. Il reste toutefois rue de Madrid une bibliothèque destinée aux étudiants et aux enseignants. Mais les collections de la Bibliothèque-Musée de l'Opéra se trouvent toujours au Palais Garnier et sont censées y rester.

- 4) « L'exécution d'un catalogue général » : ce sera chose (presque) faite lors du chargement des données issues de la présente conversion rétrospective.

En 1990, le Conservatoire, renommé Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, s'installe au parc de La Villette. Sa bibliothèque, la [Médiathèque Hector Berlioz](#), devient indépendante du département de la Musique, mais les liens ne sont pas rompus. La Médiathèque continue jusqu'en 2015 de recevoir un exemplaire du dépôt légal, et des doubles non cotés provenant des collections du Conservatoire lui sont réattribués. Ces exemplaires sont toutefois un simple dépôt et appartiennent donc toujours à la BnF. Dans l'autre sens, il est arrivé depuis 1964 que des lots de documents, souvent manuscrits, soient retrouvés rue de Madrid puis à la Médiathèque et renvoyés rue Louvois. Par ailleurs, la Médiathèque poursuit la cotation dans certains lettrages utilisés précédemment par la bibliothèque du Conservatoire, qui de ce fait ne sont plus utilisés au département de la Musique.

Contenu du fonds du Conservatoire^[9] Le fonds du Conservatoire comprend un grand nombre de documents rares ou uniques. En premier lieu, les manuscrits autographes, au nombre d'environ 15000 au moment du transfert rue Louvois. On signalera des ensembles importants, issus de dons, de legs ou d'acquisitions en lots, pour certains compositeurs. Un grand nombre d'autres autographes proviennent de la très importante collection léguée par l'archiviste de l'Opéra et musicologue [Charles Malherbe](#), mais il s'agit surtout, malgré la présence des plus grands noms, de manuscrits acquis à l'unité lors de ventes ou auprès de libraires. D'autres manuscrits sont liés à l'activité du Conservatoire, en particulier ceux donnés par les enseignants de l'établissement ou ceux des œuvres primées au concours de Rome, pour lesquels sont souvent conservés la partition autographe et le matériel d'exécution. D'autres matériels ont servi aux concerts donnés par les élèves.

La Bibliothèque du Conservatoire avait également recueilli par diverses voies les fonds de certaines institutions : une partie de celui de la Musique du Roi et de la Chapelle royale d'Ancien régime, provenant du château de Versailles, ou encore celui de la Chapelle du palais des Tuileries, avec le répertoire exécuté sous le Premier Empire, la Restauration et le Second

Empire. Parmi les bibliothèques musicales privées bien représentées dans les collections, citons celles de ces excellentes musiciennes que furent les filles de Louis XV, Mesdames [Victoire](#), [Adélaïde](#) et [Sophie](#), confisquées à la Révolution, celles d'[Aristide Farrenc](#), [Otto Jahn](#), [Franz Gehring](#), [Nicolas Martin](#) ou du duc de Massa, dont nombre de documents furent achetés lors de ventes aux enchères, ou encore l'importante collection centrée sur Händel donnée par [Victor Schoelcher](#).¹¹

Les nombreux livres et traités sur la musique acquis par les bibliothécaires du Conservatoire viennent souvent remplacer les exemplaires restés dans les collections du département des Imprimés lors de la création du département de la Musique, évitant à nos lecteurs de se rendre sur un autre site pour les consulter.¹² Les collections de lettres autographes et de portraits de musiciens sont déjà accessibles par le catalogue général depuis 2006.

Constitution de l'actuel catalogue de la bibliothèque du Conservatoire

[10] L'histoire de l'actuel catalogue du fonds du Conservatoire commence lorsqu'en 1932, une commission constituée de musicologues et de compositeurs, pour la plupart membres de la Société française de musicologie, est chargée de classer, de coter et de cataloguer le fonds du Conservatoire. Le plan de classement, en apparence systématique comme celui de la Bibliothèque nationale à l'époque, montre certaines incohérences. Ainsi, la lettre A comprend trois parties – des livres sur la musique, puis de la musique en feuille, surtout pour piano, et enfin des ouvrages de chant liturgique, parmi lesquels se glisse un peu de musique profane –, tandis qu'on a coté dans les séries D et L beaucoup de manuscrits et d'imprimés anciens, au milieu desquels viennent toutefois s'intercaler du dépôt légal et d'autres imprimés plus récents.

[11] Chaque catalogueur prenait en charge un ou plusieurs lettrages. La médiéviste [Yvonne Rokseth](#), seule de l'équipe à posséder un diplôme de bibliothécaire, se chargea des manuscrits autographes (la cote MS), jusqu'à sa nomination à l'université de Strasbourg, en 1937. [Amédée Gastoué](#), ancien président de la Société française de musicologie, prit alors la suite de cette cote.

¹¹ Les collections publiques ou privées citées dans ce paragraphe ont fait l'objet de communications dans le cadre du séminaire *La constitution des fonds musicaux de la Bibliothèque nationale de France* organisé par Laurance Decobert et Denis Herlin (Paris, IReMus, 2014–2015 et 2017–2018). Les actes de la première saison sont en cours de publication.

¹² Lors de la création du département de la Musique, les lettrages contenant la racine Vm, correspondant à la musique, lui furent attribués. Les ouvrages concernant la musique qui se trouvaient dans d'autres cotes, comme V (Sciences et arts), restèrent en revanche dans les collections du département des Imprimés et sont donc conservés à présent sur le site François-Mitterrand.

Il déploya une intense activité et catalogua en tout ou partie onze lettrages, et travailla également à la Bibliothèque-Musée de l'Opéra. Mais sa façon très personnelle de rédiger les fiches les rend souvent difficilement compréhensibles.

[12] J'ai pu encore identifier les mains d'[André Schaeffner](#), spécialiste de Debussy et Stravinsky, mais aussi ethnomusicologue, du folkloriste et compositeur [Joseph Canteloube](#), de la musicologue [Marie-Louise Pereyra](#), belle-sœur de Paul Dukas, et de la musicologue [Denise Launay](#).¹³

Cette première équipe de catalogueurs est écartée par le premier directeur du département de la Musique, [Guillaume de Van](#). S'il ne manque pas d'idées intéressantes pour le département, notamment en ce qui concerne les catalogues, ce partisan zélé de la politique de collaboration, qui jouit de la confiance de l'occupant allemand bien qu'il ait conservé la nationalité américaine, est en revanche considéré par la plupart des musicologues français comme un « usurpateur » dans leur domaine et entretient en particulier des relations conflictuelles avec la Société française de musicologie, dont sont issus la plupart des membres de l'équipe de catalogage.¹⁴ Je n'ai pas cherché à identifier les autres mains qui prennent alors le relais.¹⁵

Après l'arrivée du fonds rue Louvois en 1964, le catalogue continua à être alimenté, mais seulement pour des documents jamais cotés ni catalogués auparavant. Ainsi, les archives de la Société des Concerts du Conservatoire, entrées en 1974, ne furent signalées que dans le catalogue du fonds Conservatoire et pas dans le Fichier général. En revanche, les fiches décrivant les ouvrages renvoyés au Conservatoire furent retirées, alors qu'elles ne l'avaient pas été du Fichier général.¹⁶ Cependant, les fiches de renvoi établies au nom des auteurs secondaires restèrent en place.

¹³ Leurs écritures ont été identifiées par comparaison des fiches avec des lettres ou autres textes manuscrits conservés au département de la Musique. Pour les autres catalogueurs cités par Denise Launay (voir ci-dessus, note 10), cette comparaison n'a pas été possible en l'absence de documents autographes dans les collections.

¹⁴ Sur Guillaume de Van et le département de la Musique pendant l'Occupation, voir en plus des articles cités note 10 Sara Iglesias, *Musique et Occupation : science, musique et politique dans la France des « années noires »*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, 2017, p. 255–292. Avant d'être nommé directeur du département, il avait participé au catalogage des fonds musicaux, et on retrouve son écriture dans le « fichier général ».

¹⁵ Le catalogue comporte aussi des fiches dactylographiées. Sur certaines coexistent des caractères latins dactylographiés et des caractères cyrilliques manuscrits.

¹⁶ Il arriva pour cette raison que des séries de fiches décrivant des monographies en plusieurs volumes selon le principe du catalogage à niveaux se retrouvent amputées de leur fiche de tête. On a même à l'occasion réintercalé œuvre par œuvre les fiches correspondant aux volumes conservés, détruisant ainsi la cohérence de la description d'origine.

Préparatifs et mise en œuvre de la conversion rétrospective

[13] Un des enjeux de la rétroconversion était d'éviter de multiplier les notices décrivant une même publication, voire un même exemplaire.

En effet, pour différentes raisons, une assez grande quantité d'exemplaires du fonds Conservatoire étaient déjà présents dans le catalogue général en ligne avant cette rétroconversion. La plupart avaient été créés par les précédentes conversions rétrospectives.¹⁷ Certains manuscrits avaient été recatalogués dans le cadre du RISM, d'autres avant d'être numérisés. Les étuis dits « cartons piano », signalés dans le catalogue du Conservatoire par une fiche globale au nom des compositeurs,¹⁸ avaient entretemps été recotés et en partie catalogués à l'unité, dans le cadre d'un programme de microfilmage puis de numérisation de sauvegarde.

Des bibliothécaires armés de tampons encreurs en forme de papillons ou de têtes de chat parcoururent donc les tiroirs et marquèrent les fiches à éliminer. Toutefois, la fiche Conservatoire devait être conservée si elle contenait des informations absentes ailleurs, comme le détail du contenu ou des particularités d'exemplaire.

D'autre part, comme le Conservatoire avait reçu le dépôt légal parallèlement à la Bibliothèque nationale, de nombreuses « manifestations » figuraient logiquement dans les deux fonds, même si l'« item » ou exemplaire du Conservatoire n'apparaissait pas encore dans le catalogue général.

Pour les documents dont le catalogue général recensait déjà d'autres exemplaires, le cahier des charges préconisait la dérivation. Pour tout document imprimé, le prestataire devait donc rechercher l'édition en question dans une extraction du catalogue général qui lui avait été fournie, puis ajouter à la notice correspondante le ou les exemplaires du fonds Conservatoire, ainsi que les éventuelles informations complémentaires ne figurant que sur la fiche (notes,

¹⁷ La bibliographie nationale, convertie en 2003, donnait systématiquement la cote de l'exemplaire du Conservatoire. Le catalogue Lesure de la musique imprimée avant 1800, converti en 2006, contenait un grand nombre d'exemplaires du fonds du Conservatoire. Dans le « Fichier général », les fiches portaient parfois, pour certaines tranches de cotes, la cote du Conservatoire (parfois erronée...) en plus de celle de la BN, alors que cette dernière ne figurait jamais dans le catalogue du Conservatoire. D'autres fiches, ne portant qu'une cote du Conservatoire, avaient été dupliquées et insérées également dans le « Fichier général ».

¹⁸ Ces étuis contiennent de la musique pour piano de la fin du 19^e siècle et du début du 20^e, principalement entrée par dépôt légal. Les fiches contenaient seulement le nom du compositeur, la mention « Musique pour piano » et le numéro de l'étui. Selon les compositeurs, cela pouvait correspondre aussi bien à un seul document qu'à plusieurs centaines.

dépouillement du contenu, auteurs secondaires...).¹⁹ [14] Cette pratique permettait également d'éliminer les doublons internes au fichier source. En effet, il arrivait que plusieurs exemplaires d'une même édition aient été catalogués chacun sur une fiche différente.

[15] Le reste des notices devait être entièrement saisi par le prestataire. L'analyse du catalogue amena à définir deux grands types de notices, les principales P et les secondaires ou notices de renvoi S, ainsi que des sous-catégories pouvant se combiner entre elles.²⁰ La conversion prévoit ainsi, en plus des notices P et S « pures », neuf sous-catégories de notices principales et six de notices secondaires, dont certaines ne concernent qu'un très petit nombre de notices. En tout, la conversion utilise une vingtaine de zones du format [Intermarc](#), dont certaines peuvent être obligatoires ou au contraire interdites selon le typage de la notice.²¹ Parmi les zones descriptives, seule celle de l'adresse (260 en Intermarc) put être structurée avec l'ensemble des sous-zones prévues par le format. Pour les autres, l'hétérogénéité des pratiques et l'absence de fiches conformes à l'ISBD – normale dans un catalogue clos pour l'essentiel en 1964 – ne permettait pas de définir des règles claires en vue d'une structuration fine. Le contenu de ces zones fut donc saisi tel quel dans une sous-zone unique.

[16] Le prestataire rencontra assez souvent des difficultés à choisir entre dérivation et saisie. En effet, les anciens catalogueurs de la Bibliothèque nationale et du Conservatoire semblaient s'ingénier à cataloguer différemment les mêmes documents, en choisissant par exemple des sources d'information différentes. Par rapport à la BN, le Conservatoire se montrait souvent plus rigoureux dans la description matérielle des documents²² et avait également plus souvent transcrit les cotages. Enfin, les publications en plusieurs volumes ou fascicules étaient parfois traitées de manière globale d'un côté et volume par volume de l'autre

La date, un des critères retenus pour la dérivation, manquait souvent dans le fichier général de la BN, où la date de dépôt légal ne figurait sur les fiches que lorsqu'elle avait été inscrite sur les documents à leur arrivée, ce qui ne fut pas fait avant 1850 environ. [17] Au Conservatoire, en revanche, elle y était systématiquement reportée dès 1834, année où l'établissement commença à recevoir un exemplaire du dépôt légal. Dans l'entre-deux-guerres, la BN

¹⁹ Ces ajouts ne se faisaient pas directement dans le catalogue général, auquel le prestataire n'avait pas accès, mais sur une copie de la notice importée dans sa base de données.

²⁰ Trois « sous-types » et trois « sous-sous-types » furent définis.

²¹ Par exemple, une notice typée PT# (notice principale avec dépouillement de titres) comprendra obligatoirement la zone 331, rendue obligatoire par le sous-type T. La zone est en revanche interdite dans les notices n'appartenant pas à ce sous-type.

²² Certaines fiches de la BN donnaient l'impression que le catalogueur s'était borné à regarder la couverture et la première page, sans vérifier par exemples quelles parties séparées avait été déposées.

transcrivait uniquement la date de copyright, alors que le Conservatoire continuait à dater d'après le dépôt légal, ce qui pouvait entraîner une différence entre les dates des deux catalogues.

[18] Un gros travail d'amélioration des points d'accès fut également mené lors de la préparation du fichier. Pour les vedettes noms de personnes, au lieu de saisir les formes très variées présentes sur les fiches, les opératrices saisissaient la forme normalisée inscrite sur un intercalaire jusqu'à ce qu'un autre intercalaire leur indique la fin de ce traitement. Par ailleurs, certaines mentions d'anciens possesseurs comme Charles Malherbe déclenchaient la saisie d'un point d'accès comportant déjà le numéro de la notice d'autorité correspondante, ce qui permettra de créer directement le lien lors du chargement des données. [19] De plus, des intercalaires titres, avec mention systématique du numéro de la notice de titre uniforme correspondante, furent créés pour 36 compositeurs. Nous avons même distingué les différentes expressions d'une même œuvre en créant des intercalaires différents pour les extraits ou les arrangements.

Enfin, des liens vers des notices bibliographiques créées pour la circonstance dans le catalogue ont été insérés dans les notices décrivant les manuscrits reliés dans les albums d'autographes de la série W.²³

[20] Ces travaux préparatoires ont été effectués courant 2013. Après la rédaction du cahier des charges par Sophie Renaudin, chef de projet, durant le premier semestre de la même année, le marché a été attribué le 17 octobre 2013 à Canon France Business Services, qui a fait un travail soigné et d'excellente qualité.

L'étape de saisie a commencé le 16 juin 2014 et s'est achevée le 12 avril 2017. Les 221 tiroirs du catalogue, dont chacun contenait environ 1500 fiches, étaient répartis en cinq ensembles saisis sur cinq mois, au rythme d'un à trois tiroirs par semaine. Chaque semaine, le prestataire retournait à la BnF les notices qui avaient posé des difficultés et les corrections étaient réparties entre les bibliothécaires disponibles. Bérenger Hainaut, chef de projet à partir de juillet 2015, a progressivement élargi l'équipe de relecteurs, de sorte qu'elle a compté jusqu'à quatorze personnes travaillant aussi bien sur le site Louvois que sur celui de l'Opéra. En tout, près d'un

²³ Cette série comprend notamment les 19 albums de la collection dite d'Auguste Vincent, qui rassemblent des manuscrits musicaux, lettres, programmes et autres documents relatifs à des musiciens du 17^e au 19^e siècle. Cette collection fut constituée avec l'aide de Charles Malherbe par la veuve du pianiste et compositeur [Auguste Vincent](#), [Adèle Vincent](#), qui la légua à la bibliothèque du Conservatoire.

quart des notices livrées à la fin du projet ont été relues ainsi. Le temps total consacré à ces relectures équivaut (en France) à un emploi à temps plein pendant quatre ans.

Après la validation de la saisie, le prestataire a procédé au dédoublonnage entre les notices principales et secondaires, selon des critères définis et testés précédemment. Enfin, il a ajouté aux notices les cotes des microfilms de sauvegarde et de conservation, à partir d'une base interne au département. La livraison définitive a eu lieu le 19 juillet 2017 et l'ensemble du projet a été validé le 22 septembre suivant.

Les 343915 fiches auront produit 92373 nouvelles notices et enrichi 105579 notices dérivées. Il n'est en revanche pas possible de répartir les 280681 exemplaires résultant du projet entre les notices nouvelles et dérivées. Il faut ajouter qu'avant l'étape du dédoublonnage, les notices non saisies parce qu'elles figuraient déjà dans le catalogue représentaient un quart du fichier ; après dédoublonnage, la proportion s'élève à 31% du total, contre 33% de notices dérivées et 29% de notices saisies.

Perspectives d'avenir

Le chargement des données est prévu à l'automne 2018. Auparavant, un certain nombre de travaux de préparation, de vérification et d'amélioration des données auront été effectués. Par exemple, un dédoublonnage des exemplaires et l'enrichissement de ceux déjà présent dans le catalogue par les particularités provenant de la rétroconversion, comme des mentions de reliure ou d'anciens possesseurs, doit être réalisé par programme.

[21] Un important chantier a été mené manuellement par un groupe de volontaires. Il s'agissait, à partir de rapprochements automatiques proposés par le service informatique, de relier les points d'accès auteurs de la rétroconversion aux notices d'autorité existantes, lorsqu'ils étaient identifiables sans risque d'erreur. Nous avons ainsi pu éliminer quelques points d'accès qui n'avaient pas lieu d'être. Le même travail de rapprochement a été effectué sur les accès matière, afin de les transformer quand c'est possible en indexation conforme au langage RAMEAU.

Le chargement tiendra également compte de l'évolution du format InterMarc depuis le lancement du projet. En effet, la zone du type de contenu et type de médiation, avec l'étiquette 051, a été introduite en 2017. Elle sera générée à partir du codage du type de document.

D'autres reprises de données auront lieu après le chargement. Ainsi, les notices issues des fiches rédigées par Amédée Gastoué ont été systématiquement repérées lors de la saisie, afin de pouvoir faire par la suite l'objet d'un chantier de corrections.

[22] Une fois chargées, les notices issues de la rétroconversion du catalogue du fonds du Conservatoire bénéficieront des nombreuses possibilités de recherche proposées par le [catalogue général](#) de la BnF, qui sont sans commune mesure avec celles offertes par l'ancien catalogue sur fiches. Les liens établis dès le chargement avec des notices d'autorité d'auteurs ou d'œuvres leur conféreront d'emblée une plus grande visibilité. De plus, la présence des notices dans le catalogue général facilitera la numérisation des documents. En effet, à tout document de la bibliothèque numérique [Gallica](#) doit obligatoirement correspondre une notice dans un des deux catalogues en ligne de la BnF.²⁴

[23] Enfin, les notices du fonds du Conservatoire seront intégrées dans les traitements informatiques qui génèrent les pages du site [Data.bnf.fr](#). Les [rapprochements entre notices](#) effectués par ce site ont conduit à des reversements dans le catalogue de liens à des autorités titres et on peut donc prévoir que certaines notices du Conservatoire non encore liées à des autorités titres bénéficieront dans l'avenir de tels reversements. Ces enrichissements en liens préparent l'avenir du catalogue, avenir qui pour la BnF se trouve dans la FRBRisation, et l'on sait le rôle que jouent les liens aux œuvres et aux expressions dans un catalogue FRBRisé. Et nous ne sommes plus dans du catalogage-fiction, dans la mesure où un nouvel outil de catalogage et une nouvelle version du format InterMarc, tous deux adaptés à une architecture FRBR native, sont en cours d'élaboration.

En restant dans un avenir plus proche, une fois la rétroconversion du catalogue du Conservatoire chargée, le département de la Musique n'en aura pas encore terminé avec ses catalogues sur fiches. Le prochain projet de rétroconversion concernera les fichiers de livrets des deux sites, Louvois et Opéra, beaucoup moins importants en quantité mais souvent demandés. D'autres catalogues sont ou seront rétroconvertis ou recatalogués en interne, sans faire appel à un prestataire extérieur. C'est le cas actuellement de la bibliothèque du folkloriste [Patrice Coirault](#), un riche ensemble de livres et de musique autour du thème de la chanson. Et naturellement, en

²⁴ La BnF possède deux catalogues, le catalogue général en InterMarc et [BnF Archives et manuscrits](#) en EAD. Dans ce dernier, le département de la Musique ne signale que ses [fonds d'archives](#), alors que d'autres départements y décrivent tant des fonds que des manuscrits à l'unité. Les manuscrits isolés du département de la Musique sont décrits dans le catalogue général. Les deux catalogues proposent des liens vers les documents numérisés dans Gallica, tandis que les données bibliographiques de Gallica comportent un lien vers la notice du catalogue concerné.

dehors des rétroconversions, il nous faudra progresser dans le signalement des fonds d'archives et autres collections non traitées, afin qu'il soit le plus complet possible lors du transfert de la rue Louvois vers le [bâtiment Richelieu rénové](#), prévu vers 2021.